

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**PRÉSIDENT**

Jacques Cloutier

**VICE-PRÉSIDENT**

Paul Énard

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Jean-Marc Couture

**ADMINISTRATEURS**

Julien Dufresne

Micheline Tanguay

Daniel Gaboury

**PROJET DE LOI 35**

En tant que lecteur du bulletin mensuel de la FQRS, il est évident que ce titre attirera votre attention.

Certains d'entre vous en auront entendu parler, et d'autres se poseront la question ; qu'est-ce que cette loi.

L'adoption du projet de cette loi 35 (PL35) permet notamment à la CSST d'augmenter les amendes progressivement en les faisant passer de simple au double le 1er juillet 2010, pour ensuite passer au triple le 1er janvier 2011.

Le PL35 met aussi en place les dispositions législatives permettant l'entrée en vigueur prévue en 2011 du système de cotisation basé sur les salaires versés (CBSV). Ce système est fortement attendu par les entrepreneurs en construction.

Le PL35 harmonise plusieurs indemnités telles que les indemnités de décès et de remplacement du revenu à la suite de lésions professionnelles. Bien entendu, les indemnités sont augmentées dans plusieurs cas.

En tant qu'employeur nous devons doubler de prudence afin d'éviter les accidents du travail et chaque travailleur devra se conformer à différentes obligations, notamment le port du casque de sécurité, de lunettes si nécessaire, des bottes à cap d'acier conformes, etc... etc...

**Le conseil d'administration**

**SECRÉTARIAT**

7400, boul. Les Galeries d'Anjou  
Bureau 410  
Anjou (Québec) H1M 3M2

Téléphone : 514 355-8001  
Télécopieur : 514 355-4159

[www.fqrs.ca](http://www.fqrs.ca) | [fqrs@spg.qc.ca](mailto:fqrs@spg.qc.ca)

**NOS COMMANDITAIRES**

**CENTURA**  
www.centura.com

**DECO SURFACES**

**PROSOL**  
DISTRIBUTION INC.